

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63**

Séance ordinaire du 30 juin 2023

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres présents à la séance : 16	Nombre de votants : 15
Date de la convocation : 19 juin 2023	

N° 6

Affectation définitive du résultat du budget principal 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 juin à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, M. BOYER, Mme BRUN, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme KHEMISTI, M. MEYNIER, M. PERRODIN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLÉE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- **Référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant Colonelle SOURCIAT-LEDEY.

Membres de droit

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHÉSI, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAMBON, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, Mme MAISONNET, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.
- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeur-pompier** : Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER, M. TRICHARD.

L'instruction budgétaire et comptable de la M61, qui s'applique aux SDIS, prévoit qu'après l'approbation du compte administratif, le conseil d'administration doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en section de fonctionnement. Ce dernier doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement en section d'investissement (le déficit d'investissement). Le solde, selon la volonté de l'organe délibérant, peut être conservé en excédent de fonctionnement ou imputé en dotation complémentaire en section d'investissement.

Lors du conseil d'administration du 27 mars 2023, il a été décidé de reprendre par anticipation les résultats et de maintenir la totalité du résultat de fonctionnement de 843 098,28 € sur cette section. Cette somme a été inscrite au budget primitif principal de l'exercice 2023 au compte 002 « Résultat reporté ».

En cas de reprise anticipée des résultats, l'instruction budgétaire et comptable de la M61 des SDIS, prévoit que ces derniers doivent être arrêtés définitivement lors du vote du compte administratif.

Les résultats d'exécution de l'exercice 2022, en tenant compte des résultats de clôture de l'exercice 2021, sont conformes à ceux présentés le 27 mars 2023, à savoir :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats de clôture 2021	3 036 258,60 €	3 205,76 €
Dépenses 2022	61 542 878,87 €	18 229 159,25 €
Recettes 2022	59 349 718,55 €	18 262 448,22 €
Résultats de clôture 2022	843 098,28 €	36 494,73 €

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

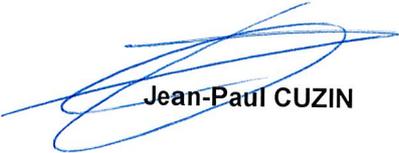
- de maintenir le solde de 843 098,28 € en section de fonctionnement ;
- d'arrêter définitivement les résultats 2022 du budget principal à savoir un excédent de 36 494,73 € en section d'investissement et 843 098,28 € en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 04 JUIL. 2023

Le Président du conseil d'administration
du SDIS 63,

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20230630-23_09151-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023


Jean-Paul CUZIN